

COMITE DE LA VALLEE BLANCHE ERGUE GABERIC
EPREUVE NATIONALE JUNIORS 1ère ET 2ème ANNEES
Epreuve F.F.C. classé 1-14 sous le contrôle du CLUB CYCLISTE D'ERGUE-GABERIC
E-mail : lavalleeblanche@sebaco.fr

40ème TROPHEE SEBACO JUNIORS
Dimanche 12 juin 2022

ENGAGEMENTS : Clôture le 8 juin 2022

Les bulletins d'engagement devront être adressé sur le site FFC.

Copies souhaitées : jeanluc.istin@orange.fr et jjp.legoff@neuf.fr (organisation départ du contre la montre) avec ordre de départ CLM des coureurs de l'équipe (du 1^{er} à partir au dernier)

PRESENTATION

Inscrit au calendrier national le 40ème « **TROPHEE SEBACO JUNIORS** » classé 1-14, est organisé par le comité de « LA VALLEE BLANCHE » et contrôlé par le CLUB CYCLISTE D'ERGUE-GABERIC. Il se déroulera le dimanche 12 juin 2022 et comprendra deux étapes : un contre la montre individuel de 5,6 km et une étape en ligne de 102,6 km, dont six tours du circuit final de 3,6 km.
Pour tout ce que le présent règlement n'indique pas, ou ne prévoit pas, il sera fait application des règlements de la F.F.C.

PARTICIPATION

Le **TROPHEE SEBACO JUNIORS**, est ouvert aux coureurs Juniors, 17-18 ans. Cette épreuve sera disputée par équipes de sélections régionales, départementales, des pôles espoirs et de clubs (6 coureurs maximum) ainsi que les coureurs individuels.

DOSSARDS-PERMANENCE

La permanence d'accueil où les responsables d'équipes et des coureurs individuels licenciés, doivent retirer les dossards, se tiendra au BRIT'HOTEL, ZA de KEROURVOIS NORD à ERGUE-GABERIC, à partir de 8 heures ou sur la ligne du départ du CLM.

RADIO

Chaque véhicule suiveur devra être équipé au préalable d'un radiorécepteur qui à défaut sera fourni par l'organisation. Les informations courses seront émises sur une fréquence donnée aux chauffeurs avant le départ.

RESTAURATION

Les coureurs et accompagnateurs se verront offrir par le comité organisateur, le déjeuner du dimanche midi (11h30-12h30)

SALLE ATHENA – COMPLEXE SPORTIF DE CROAS SPERN

Prix

Voir détail des prix en annexe.

REGLEMENTS

Contre la montre (Dimanche 12 juin - matin) :

La première étape est une épreuve de contre la montre individuel empruntant un parcours de 5,6 km.

Départ ZA de Kérourvois Nord à ERGUE-GABERIC.

Arrivée au circuit de la Vallée Blanche à Lestonan, rue de la Papeterie à ERGUE-GABERIC.

L'ordre des départs du contre la montre sera déterminé par l'organisation. L'horaire du premier coureur sera calculé de façon à ce que le dernier parte à 11H00. Les départs se feront toutes les minutes.

Le protocole d'arrivée se fera à l'issue de l'étape en ligne de l'après-midi (3 premiers)

Course en ligne (Dimanche 7 juin - après midi) :

Article 1 :

La deuxième étape est une épreuve nationale individuelle en ligne (81 km + 6 x 3,6 km = 102,6 km) réservée aux coureurs juniors 1ère et 2^{ème} année.

La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du collège des commissaires et de la direction générale de l'organisation est fixée à 13H30, salle ATHENA – COMPLEXE SPORTIF DE CROAS SPERN (même lieu que restauration).

Article 2 :

Arrivée au circuit de la « Vallée Blanche » rue du Bigoudic Lestonan à ERGUE-GABERIC.

Article 3 - Ravitaillement :

Le ravitaillement sera autorisé à partir de Briec de l'Odet (30^{ème} KM) jusqu'à la fin du 5^{ème} tour sur le circuit d'arrivée.

Article 4 - Dépannage :

Le dépannage neutre est prévu par les véhicules de l'organisation. Deux véhicules à l'avant de la course pour couvrir les échappés et un véhicule à l'arrière du peloton assurera les autres dépannages.

Article 5 - Directeurs techniques :

Les clubs engageant cinq coureurs ou plus pourront suivre avec leur véhicule et assurer eux mêmes leurs dépannages. Le chauffeur doit être dûment licencié. Un seul véhicule par club sera admis dans l'épreuve.

Les véhicules des Directeur Techniques doivent circuler sur le côté droit de la route et **dans l'ordre établi** selon les temps du CLM.

Tout conducteur désirent dépasser les véhicules de direction de course de sa propre initiative doit marquer un temps d'arrêt à la hauteur du directeur de course et ne passer qu'après l'accord officiel.

Toutes les personnes doivent se tenir à l'intérieur des véhicules.

Article 6 :

Tous les véhicules officiels seront munis à l'avant gauche d'un panneau officiel.

Article 7 :

Seuls les véhicules autorisés par le président du jury pourront doubler les coureurs.

Article 8 :

Tout coureur isolé, pointé à plus de dix minutes du peloton principal, doit s'arrêter, rendre son dossard au commissaire de la voiture balai et quitter la course.

Tout coureur parvenant sur le circuit d'arrivée après le passage du premier coureur, ayant déjà accompli un tour de circuit, pourra être mis hors course par le collège des commissaires et devra rendre son dossard au commissaire placé à l'extérieur du circuit.

Article 9 - Infraction en course :

L'aspiration et l'entraînement par un véhicule à moteur, poussette, la rétro-poussette, la tirette et la prise d'appui sont interdits en toutes circonstances

Les commissaires de course excluront tout coureur surpris accroché effectivement à un véhicule en marche, sans préjudice de l'amende encourue.

Pour garantir un déroulement correct des sprints, le coureur qui dévie du couloir qu'il aura choisi subira des sanctions prévues dans le règlement de la F.F.C.

Article 10 – Incident en course :

En cas d'incident ou d'accident risquant de fausser le déroulement de la course, le Directeur de course, en accord avec le collège des commissaires, pourra décider soit :

- de modifier le parcours
- de déterminer une neutralisation temporaire de la course. Dans ce cas, un nouveau départ sera donné et les coureurs repartiront avec les mêmes écarts que ceux constatés au moment de l'incident.

Article 11 – Réclamations :

Tout coureur est en droit de déposer, après l'arrivée, une réclamation par écrit et signée au près des commissaires de course. Le droit de réclamation n'appartient qu'aux licenciés.

Toute réclamation devra se faire dans les délais suivants :

- Au sujet d'une manœuvre illicite ou autre irrégularité en course : au plus tard 30 minutes après le délai d'arrivée ou à défaut, après l'arrivée du dernier coureur.
- Au sujet du classement : 30 minutes après l'affichage.

Article 12 – Contrôle antidopage :

Tout coureur ayant signé la feuille d'émargement est susceptible d'être contrôlé à l'issue de l'épreuve. C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir vous assurer au podium que vous ne faites pas partie des coureurs contrôlés.

Le contrôle antidopage s'effectuera au stade de Lestonan fléché sur le circuit d'arrivée.

LES CLASSEMENTS

Article 1 : Classement général individuel au temps

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés par les chronométrateurs dans chacune des étapes, en tenant compte des pénalités éventuelles (art.26.014). En cas d'égalité au classement général individuel, les centièmes de seconde enregistrés lors du contre la montre individuel sont réincorporés dans le temps total pour départager les coureurs ex-aequo. En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et en dernier ressort à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Article 2 : Classement général individuel du « Meilleur Grimpeur »

Le classement du meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points attribués au sommet de chaque côte. La cotation des points sera celle mentionnée, 6, 4, 2,1 aux quatre premiers.

Cinq côtes :

1^{ère} au km 12,2 – Elliant

2^e au km 42,5 – Le Niver (Chapelle St Jean Edern)

3^e au km 60,0 – Menfoues (Quimper)

Sur le circuit de la « Vallée Blanche »

4^e au km 84,6 – 2^e passage sur la ligne

5^e au km 91,8 – 4^e passage sur la ligne

En cas d'égalité au classement général individuel du meilleur grimpeur, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1- Nombre de 1^{ère} place dans les côtes
- 2- Classement général individuel au temps

LE PROTOCOLE

A l'issue de la 2^{ème} étape en ligne, doivent se présenter au protocole dans les cinq minutes après l'arrivée :

- Les trois premiers de l'étape du contre la montre
- Les trois premiers de l'étape en ligne
- Les trois premiers du classement général individuel au temps
- Le leader du classement général individuel du « Meilleur Grimpeur »